



Gouvernement du Québec
Régie du
logement

A36L65
C33
2000/01
1
QL
P. gouv.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2000-2001

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Mars 2000



Gouvernement du Québec
**Règle du
logement**

ÉTUDE DES CRÉDITS 2000-2001

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE
L'OPPOSITION OFFICIELLE**

mars 2000

A36L65

C33

2000/01

OL

P.gouv.

Lectures

Amplification



RÉGIE DU LOGEMENT

ÉTUDE DES CRÉDITS 2000-2001

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

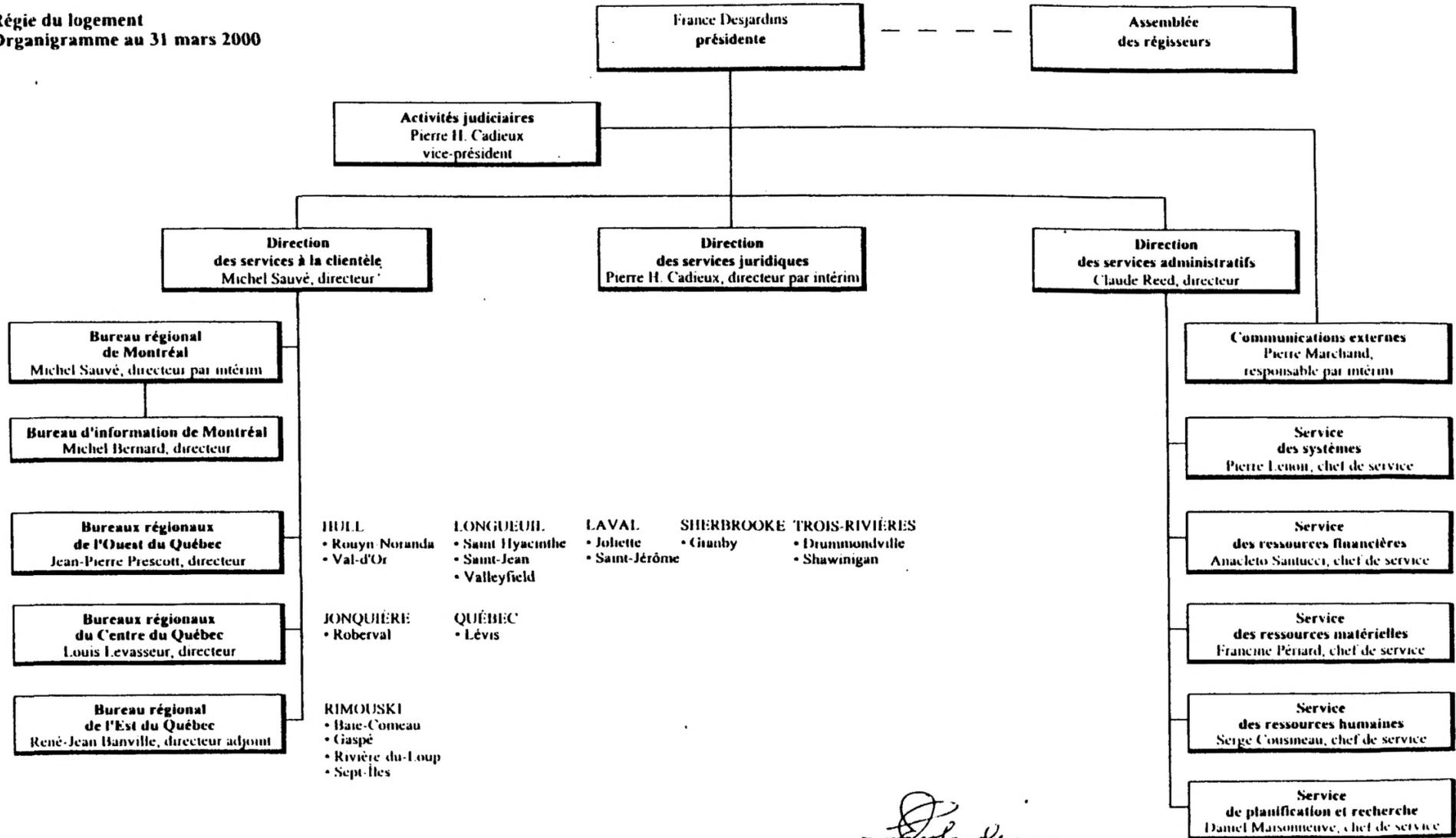
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Organigramme
2. Publications de la Régie
3. Voyages hors Québec
4. Dépenses en publicité
5. Sondages
6. Études commandées en 1999-2000
7. Contrats de communication, recherche ou relations publiques
8. Contrats de moins de 25 000 \$
9. Contrats comportant un versement supplémentaire
10. Dépenses de photocopie, télécopie, téléphonie cellulaire, téléavertisseur, mobilier de bureau, fournitures de bureau, distributeurs d'eau de source, transport, hébergement et repas, participation à des congrès, colloques et sessions de type perfectionnement ou ressourcement
11. Véhicules fournis
12. Nombre et répartition du personnel
13. Nombre de personnes ayant bénéficié du programme de départ volontaire et ayant été rappelées
14. Jours de maladie, vacances et heures supplémentaires

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (SUITE)

15. Précisions sur l'effectif
16. Baux pour les espaces loués par la S.I.Q.
17. Liste des firmes de qui des espaces sont loués
18. Personnel du cabinet de la ministre
19. Sommes d'argent versées à même le budget discrétionnaire de la ministre, du ministère ou de l'organisme
20. Crédits périmés
21. Ventilation détaillée des dépenses afférentes aux transferts obtenus du gouvernement fédéral
22. Personnel libéré pour les négociations dans la fonction publique
23. Personnel en disponibilité par catégorie d'emploi
24. Personnel hors structure rémunéré par la Régie et qui n'occupe aucun poste à la Régie
25. Personnel rémunéré par la Régie et affecté à des organismes parapublics non gouvernementaux et autres
26. Personnel rémunéré par des organismes parapublics non gouvernementaux ou autres et affecté à la Régie
27. Personnel qui reçoit une double rémunération
28. Liste détaillée du matériel informatique
29. Frais d'intérêts payés et garanties de dettes assumées
30. E.T.C. alloués et dépenses encourues et prévues pour le projet GIRES
31. Impact prévu du projet GIRES sur le nombre d'emplois
32. Applications de GIRES pour l'organisme

Régie du logement
Organigramme au 31 mars 2000




France Desjardins, présidente

2. - LISTE DES PUBLICATIONS DE LA RÉGIE DU LOGEMENT

Liste des publications en circulation

- Affiche :**
- Copropriété
- Avis-types :**
- Avis d'abandon du logement
 - Avis de cession de bail
 - Avis en cas de cessation de cohabitation
 - Avis en cas de décès du locataire
 - Avis de dépôt de loyer
 - Avis d'augmentation de loyer et de modification d'une autre condition du bail
 - Avis de non-reconduction du bail par le locataire
 - Avis de réparation ou d'amélioration majeure
 - Avis de reprise du logement
 - Réponse à un avis d'augmentation de loyer et de modification d'une autre condition du bail
 - Réponse à un avis de reprise du logement
 - Avis de résiliation du bail suite à l'attribution d'un logement à loyer modique
 - Avis de résiliation du bail suite à l'admission du locataire dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée ou dans un foyer d'hébergement
 - Avis de sous-location du logement
 - Avis d'éviction pour subdivision, agrandissement substantiel ou changement d'affectation d'un logement
 - Écrit constatant les modifications au bail pour sa reconduction
 - Contrat de cession de bail
- Brochures :**
- Comment se préparer à une audience
 - La colocation
 - Acquérir un immeuble à logement
 - Exécuter ou contester une décision de la Régie
- Feuillets :
synthèse**
- Exécuter ou contester une décision de la Régie du logement
 - Comment signifier une demande
 - Désignation légale du locateur et du locataire
 - Comment se préparer à une audience
 - Les frais exigibles
 - Mandat
 - Résolution

Fiches-conseil :

- L'Accès au logement et la visite
- Le bruit
- Le paiement du loyer
- Problèmes de chauffage
- Le locataire et les réparations urgentes et nécessaires
- La reprise de logement
- Les travaux majeurs
- Céder son bail ou sous-louer?

Guides et formulaires :

- Conversion d'un immeuble en copropriété divise
- Conversion d'un immeuble en copropriété (propriétaire occupant)
- Ensemble immobilier
- Offre de vente
- Avis d'intention de convertir un immeuble en copropriété divise
- La conversion en copropriété divise... et les locataires
- Comment s'entendre sur un ajustement de loyer en 2000

Liste des publications ayant fait l'objet d'une réimpression en 1999-2000

1. Titres français : **Comment signifier une demande (feuillet)
Accès au logement et la visite (fiche)
Avis d'augmentation de loyer et de modification d'une
autre condition du bail (avis)**

Tirage : 37 500
Coût : 1 160 \$
Imprimeur : Atelier Liège

2. Titres français : **Réponse à un avis d'augmentation de loyer et de
modification d'une autre condition du bail (avis)
Le bruit (fiche)**

Tirage : 20 000
Coût : 1 333 \$
Imprimeur : Atelier J.C. Inc.

3. Titres français : **Comment se préparer à une audience (brochure)**
Accès au logement et la visite (fiche)
Le locataire et les réparations urgentes et nécessaires (fiche)
Les travaux majeurs (fiche)
Comment signifier une demande (feuillet)
Avis de cession de bail (avis)
Contrat de cession de bail (avis)

Tirage : 145 000
Coût : 7 509 \$
Imprimeur : Atelier Liège Inc.

4. Titre français : **Comment s'entendre sur un ajustement de loyer en 2000 (formulaire)**

Tirage : 40 000
Coût : 3 430 \$
Imprimeur : Marc Veilleux Imprimeur Inc.

5. Titres français : **Exécuter ou contester une décision de la Régie du logement (feuillet)**
Comment signifier une demande (feuillet)
Le bruit (fiche)
Le paiement du loyer (fiche)
Avis d'augmentation de loyer et de modification d'une autre condition du bail (avis)
Avis de non-reconduction du bail par le locataire (avis)
Avis de réparation ou d'amélioration majeure (avis)
Avis de reprise du logement (avis)
Réponse à un avis d'augmentation de loyer et de modification d'une autre condition du bail (avis)
Conversion d'un immeuble en copropriété divise (guide)

Tirage : 202 200
Coût : 5 050 \$
Imprimeur : Marc Veilleux Imprimeur Inc.

6. Titre français : **Copropriété (affiche)**

Tirage : 300
Coût : 1 935 \$
Imprimeur : Lettraplus Inc.

TOTAL: 20 417 \$

- NOTES :
- Les publications sont éditées en français et en anglais et distribuées dans les bureaux de la Régie du logement et de Communication-Québec.
 - Aucun nouveau titre n'est paru depuis le 1^{er} avril 1999. Le contenu et la présentation de quelques-uns ont cependant été revus:
 - . Comment signifier une demande (feuillet)
 - . Le bruit (fiche)
 - . Exécuter ou contester une décision de la Régie du logement (feuillet)
 - . Avis d'augmentation de loyer et de modification d'une autre condition du bail (avis)
 - . Avis de réparation ou d'amélioration majeure (avis)
 - . Mandat (feuillet)
 - . Résolution (feuillet)
 - . Les frais exigibles à la Régie (feuillet)
 - . Comment s'entendre sur un ajustement de loyer en 1999 (formulaire)
 - . Copropriété (affiche)

3. VOYAGES HORS QUÉBEC

1. Vancouver

Date : du 9 au 14 octobre 1999

But du voyage : Participation à la Conférence internationale du Conseil des tribunaux administratifs canadiens

Coût : 3 430 \$

Participants : Me France Desjardins
Présidente de la Régie du logement

Me Pierre Thérien
Régisseur et membre du conseil d'administration du Conseil des tribunaux administratifs canadiens

Bilan : La Conférence internationale, qui se tenait sous le thème « La justice administrative : à la poursuite de l'excellence » a été une occasion de participer à une série de séances plénières et de travail animées par des conférenciers de renommée mondiale, de partager l'information sur les plus récents progrès réalisés à l'échelle internationale dans le domaine de la justice administrative.

Les principaux sujets d'intérêt :

- Les meilleures pratiques de traitement des dossiers
- Autonomie, responsabilité et éthique
- Modes alternatifs de règlement des litiges
- Gestion des tribunaux à l'ère informatique
- Tensions humaines au tribunal
- La justice administrative dans un contexte de mondialisation
- Spécialisation ou fusion
- Contrôle judiciaire des décisions des tribunaux
- Conférence de l'Honorable Beverley McLachlin, nommée depuis juge en chef de la Cour Suprême du Canada

2. Toronto

Date : 9 février (aller et retour)

But : Dans le cadre de l'exercice de planification stratégique dans lequel la Régie est engagée , visant à adapter sa mission et son fonctionnement aux réalités de l'an 2000, obtenir de l'information sur la mission, la juridiction, l'organisation interne et les façons de faire du Tribunal du logement de l'Ontario.

Personnes

Rencontrées : **Tribunal du logement de l'Ontario :**
Monsieur Chisanga Puta-Chekwe , président
Madame Diana Macri, Directrice des opérations
Madame Carol Kiley, Directrice , secteur du développement des programmes
Monsieur Joe Whitehead, Analyste des systèmes des technologies de l'information
Madame Susan Bender, Experte technique de la Loi d'Accès à l'Information
Madame Stella Garisto, Directrice du centre d'appels

Ministère des Affaires municipales de l'Ontario :
Monsieur Kevin Sullivan, Conseiller sénior en matière de politiques d'habitation

Coût : 1 821,87 \$

Participants : **Régie du logement**
Madame France Desjardins, Présidente
Monsieur Pierre H. Cadieux, Vice-président et Directeur des services juridiques
Monsieur Michel Sauvé, Directeur des services à la clientèle
Madame Christine Bissonnette, Régisseuse et responsable du comité aviseur sur la gestion des audiences
Monsieur Pierre Marchand, Responsable des communications

Bilan : Expérience très positive de « benchmarking », particulièrement en regard des sujets suivants :

- Objectifs et champ d'application de la Loi administrée
- Moyens d'exercice de la compétence du tribunal
- Organisation interne du tribunal
- Système d'information de gestion

- Charge et conditions de travail des adjudicateurs
- Fonctionnement des services d'information et de médiation
- Application de la Loi d'Accès à l'information
- Régime de contrôle des loyers
- Partenariat et communications.

4. LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ

Aucune dépense de cette nature n'a été effectuée en 1999-2000 et aucune n'est prévue pour 2000-2001.

5. LISTE DES SONDAGES EFFECTUÉS EN 1999-2000

Aucun.

6. ÉTUDES COMMANDÉES EN 1999-2000

Aucune.

**7. CONTRATS DE COMMUNICATION, RECHERCHE OU
RELATIONS PUBLIQUES**

Aucun.

8. CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$

Les consultants Longpré et Ass.

- Programme d'aide aux employés
- Les honoraires professionnels payés totalisent 4 428 \$
- Contrat négocié

Les productions Pierre Jean Jacques

- Programme d'enregistrement de messages pour l'attente téléphonique
- Les travaux exécutés totalisent 3 263 \$
- Contrat négocié

Trudel, Nadeau, Lesage, Larivière et Ass.

- Représenter des régisseurs de la Régie du logement devant le Conseil de la justice administrative
- Les honoraires professionnels payés totalisent 6 183 \$
- Contrat négocié

Protectel Inc.

- Service de gardiennage pour le bureau de Montréal
- Les services payés totalisent 23 173 \$
- Adjudé au plus bas soumissionnaire après appel d'offres sur invitation (fichier des fournisseurs)

Technologies IMEX Inc.

- Contrat de services professionnels pour la traduction des décisions
- Les honoraires professionnels payés totalisent 9 870 \$
- Contrat négocié

Raymond, Chabot, Grant, Thornton

- Contrat de services professionnels pour conseiller la Régie dans le cadre de sa réflexion stratégique
- Les honoraires professionnels payés totalisent 4 900 \$
- Contrat négocié

Clickon technologies Inc.

- Contrat de services professionnels pour parfaire le site Web de la Régie
- Les honoraires professionnels payés totalisent 2 700 \$
- Contrat négocié

**9. LISTE DÉTAILLÉE DES CONTRATS QUI ONT FAIT L'OBJET D'UN
VERSEMENT SUPPLÉMENTAIRE DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 1999**

Aucun.

**10. - LE MONTANT, POUR L'ANNÉE 1999-2000, DE LA PHOTOCOPIE,
DE LA TÉLÉCOPIE (FAX), DE LA TÉLÉPHONIE CELLULAIRE,
DES TÉLÉAVERTISSEURS, DU MOBILIER DE BUREAU, REMBOURSEMENT DU
TRANSPORT, DE L'HÉBERGEMENT ET DES REPAS ET DES DÉPENSES
APPLICABLES À LA PARTICIPATION À DES CONGRÈS, DES COLLOQUES ET DES
SESSIONS DE RESSOURCEMENT**

<u>Catégorie</u>	<u>Coût 1999-2000</u>
. Photocopie (10 mois) :	32 265 \$
. Télécopie (10 mois) :	10 824 \$
. Téléphonie cellulaire (10 mois) :	1 899 \$
. Téléavertisseurs :	23 \$
. Mobilier de bureau :	7 356 \$
. Fournitures :	
- Agendas :	57 \$
- Valises :	121 \$
- Dictionnaires :	512 \$
- Calculatrices :	115 \$
- Stylos ou crayons :	2 310 \$
- Boîtes de carton :	2 310 \$
. Distributeurs d'eau de source :	0 \$
. Remboursement des frais de transport (au 29 février 2000)	147 625 \$
. Remboursement des frais de repas et d'hébergement (au 29 février 2000)	96 881 \$
. Ressourcement ou préparation à la retraite	1 029 \$
. Dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et des sessions de type perfectionnement et ressourcement :	
	(1)
- au Québec :	67 544 \$
- à l'extérieur du Québec :	3 430 \$

⁽¹⁾ Ce montant comprend des frais de transport (33 869 \$), de repas et d'hébergement (32 800 \$) déjà considérés sous ces rubriques.

11. LISTE DES VÉHICULES FOURNIS

Aucun.

12. NOMBRE ET RÉPARTITION DU PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ, DES JEUNES DE MOINS DE 30 ANS, DES PERSONNES HANDICAPÉES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET COMMUNAUTÉS CULTURELLES POUR CHAQUE CATÉGORIE D'EMPLOI AU 31 MARS 2000

Catégorie d'emploi	Sexe		Total et % de l'effectif	Moins de 30 ans	Personnes handicapées	Anglophones	Autochtones	Communautés culturelles
	Hommes	Femmes						
Cadres supérieurs	3 (100 %) ³		3 (1,7 %) ⁴					
Cadre intermédiaire	1 (100 %)		1 (0,6 %)					
Professionnels	10 (71,4 %) ³	4 (28,6 %) ³	14 (8,1 %) ⁴					1 (7,1 %) ³
Techniciens	4 (33,3 %) ³	8 (66,7 %) ³	12 (7,9 %) ⁴					
Personnel de bureau	26 (18,6 %) ³	118 (81,99 %) ³	144 (82,8 %) ⁴		6 (4,2 %) ³	1 (0,7 %) ³	1 (0,7 %) ³	3 (2,1 %) ³
Total l'effectif régulier ¹	44 (25,3 %) ⁴	130 (74,7 %) ⁴	174 (77,3 %) ⁵		6 (3,5 %) ⁴	1 (0,6 %) ⁴	1 (0,6 %) ⁴	4 (2,3 %) ⁴
Hors cadres ²	19 (59,4 %) ³	13 (40,6 %) ³	32 (14,2 %) ⁵					2 (6,3 %) ³
Occasionnels	8 (40 %) ³	12 (60 %) ³	20 (8,9 %) ⁵	4 (20 %) ³	1 (5 %) ³			3 (15,0 %) ³
Total de l'effectif global	71 (31,6 %) ⁵	154 (68,4 %) ⁵	226	4 (1,8 %) ⁵	7 (3,1 %) ⁵	1 (0,5 %) ⁵	1 (0,4 %) ⁵	9 (4 %) ⁵

1 Nommé et rémunéré selon la Loi sur la fonction publique

2 Personnel de la haute direction et régisseurs

3 Pourcentage par catégorie d'emploi

4 Pourcentage de l'effectif régulier

5 Pourcentage de l'effectif global

**13. COMBIEN DE PERSONNES ONT BÉNÉFICIÉ DU PROGRAMME DE
DÉPART VOLONTAIRE ET ONT ÉTÉ RAPPELÉES**

La réponse sera donnée par le Conseil du trésor.

14. NOMBRE DE JOURS DE CONGÉ DE MALADIE ET DE VACANCES PRIS PAR LE PERSONNEL. POUR 1999-2000

CATÉGORIE D'EMPLOI : DIRIGEANTS ET MEMBRES D'ORGANISMES

1999-2000	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars (2)
Nbre de jours de congé de maladie (1)	54	63	83	95	65	66	47,5	58,5	54	31	21	23
Nbre de jours de vacances	40	35	27	75	224	13,5	16	25	6	2,5	1	

CATÉGORIE D'EMPLOI : PERSONNEL D'ENCADREMENT

1999-2000	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars (2)
Nbre de jours de congé de maladie (1)												
Nbre de jours de vacances	2		5,5	22,5	29,5	1,5	1,5		3,5	12		

CATÉGORIE D'EMPLOI : CADRES INTERMÉDIAIRES

1999-2000	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars (2)
Nbre de jours de congé de maladie (1)												
Nbre de jours de vacances			2	2,5	12		0,5	1				

(1) Période en assurance-salaire incluse

(2) Données incomplètes ou non disponibles

**14. NOMBRE DE JOURS DE CONGÉ DE MALADIE ET DE VACANCES PRIS PAR LE PERSONNEL
ET LE NOMBRE D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES POUR 1999-2000 - CATÉGORIE D'EMPLOI : PROFESSIONNELS**

1999 2000	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars (2)
Nbre de jours de congé de maladie (1)	3,5	9,5	4	21,5	25,5	24,5	21,5	19,5	18,5	15	11,5	
Nbre de jours de vacances	9,5	6	33,5	64	101,5	5	8,5	31,5	25	9,5	1	
Nbre d'heures supplémentaires												
> effectuées	9	9,25	7,75			11	2	4	5,50			
> remboursées												
> compensées	9	9,25	7,75			11	2	4	5,50			

(1) Période en assurance-salaire incluse

(2) Données incomplètes ou non disponibles

**14. NOMBRE DE JOURS DE CONGÉ DE MALADIE ET DE VACANCES PRIS PAR LE PERSONNEL
ET LE NOMBRE D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES POUR 1999-2000 - CATÉGORIE D'EMPLOI : PERSONNEL DE BUREAU
ET TECHNICIENS**

1999 2000	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars (2)
Nbre de jours de congé de maladie (1)	269	265,5	238	198	263,5	325,5	360,5	427	370	309,5	238,5	157,5
Nbre de jours de vacances	114	166,5	354,5	969,5	919	179,5	85,5	87	272,5	148,5	19	
Nbre d'heures supplémentaires > effectuées	159,52	153,68	121,70	184,20	112,52	88,80	118,94	168,60	179,63	104,14	24	
> remboursées	37,28	19,41	18,83	32,98	26,65	18,08	23,96	17,58	37,99	11,33	11,50	
> compensées	122,24	134,27	102,87	151,22	85,87	70,72	94,98	151,02	141,64	92,81	12,50	

(1) Période en assurance-salaire incluse

(2) Données incomplètes ou non disponibles

QUESTIONS 15 (a) et (d)

Effectif régulier par catégorie d'emploi et par territoire au 1^{er} mars 2000

	Hors cadres	Personnel d'encadrement	Professionnels	Techniciens	Personnel de bureau	Total
Siège social	2	2	10	8	18	40
Hull	1				5	6
Jonquière					2	2
Laval	3				12	15
Longueuil	5	1	1	1	17	25
Montréal	15	1	1	1	52	70
Québec	4		1		19	24
Rimouski	1			1	7	9
Sherbrooke					6	6
Trois-Rivières			1	1	7	9
TOTAL	31	4	14	12	145	206

Note : L'effectif autorisé au 31 mars 2000 est de 225 et sera de 225 au 1^{er} avril 2000.

Les données présentées excluent les postes actuellement vacants.

QUESTION 15 (b)

Nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche au 1^{er} mars 2000 : 2

QUESTION 15 (c)

Nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie au 1^{er} mars 2000 : 5

QUESTION 15 (e)

Niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emplois pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.

Cette question ne s'applique pas dans le cadre de l'étude des crédits.

QUESTION 15 (f)

Nombre de personnes occasionnelles, temporaires et contractuelles au 1^{er} mars 2000 :

occasionnels : 20 (dont une personne (5 %) occupe un poste occasionnel depuis 5 ans)

temporaires : 0

contractuels : 0

16. LISTE DES BAUX POUR LES ESPACES LOUÉS PAR LA S.I.Q.

La réponse sera donnée par le Conseil du trésor.

**17. À L'EXCLUSION DE LA S.I.Q., LISTE DES FIRMES EN 1999-2000
DE QUI SONT LOUÉS DES ESPACES**

La Régie du logement a négocié des ententes d'occupation avec la S.I.Q.
pour tous ses locaux.

18. PERSONNEL DU CABINET DE LA MINISTRE

Sans objet.

**19. SOMMES D'ARGENT VERSÉES À MÊME LE BUDGET DISCRÉTIONNAIRE
DE LA MINISTRE, DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME**

Sans objet.

20. CRÉDITS PÉRIMÉS

La Régie du logement a un seul programme (05) et un seul élément (03).

La Régie périmera 84 000 \$, dont 83 000 \$ en raison d'ajustements de crédits résultant de la réduction du coût des loyers de la S.I.Q. (C.T. 193390 du 18 mai 1999).

**21. VENTILATION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES AFFÉRENTES AUX
TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

Sans objet.

**22. PERSONNEL LIBÉRÉ POUR LES NÉGOCIATIONS
DANS LA FONCTION PUBLIQUE**

La réponse sera donnée par le Conseil du trésor.

**23. PERSONNEL EN DISPONIBILITÉ PAR CATÉGORIES D'EMPLOI (CADRES,
PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES)**

La réponse sera donnée par le Conseil du trésor.

**24. PERSONNEL HORS STRUCTURE RÉMUNÉRÉ PAR LA RÉGIE ET QUI
N'OCCUPE AUCUN POSTE À LA RÉGIE**

Aucun.

**25. PERSONNEL RÉMUNÉRÉ PAR LA RÉGIE ET AFFECTÉ À DES
ORGANISMES PARAPUBLICS NON GOUVERNEMENTAUX OU AUTRES**

Aucun.

**26. PERSONNEL RÉMUNÉRÉ PAR DES ORGANISMES PARAPUBLICS
NON GOUVERNEMENTAUX OU AUTRES ET AFFECTÉ À LA RÉGIE**

Aucun.

27. PERSONNEL QUI REÇOIT UNE DOUBLE RÉMUNÉRATION

Non applicable. Les informations demandées constituent des renseignements confidentiels au sens de la *Loi sur l'accès à l'information* et ne peuvent être rendues publiques.

28. LISTE DÉTAILLÉE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE

Année d'acquisition : 1999-2000

20	Lecteurs CD-Rom	1,475 \$
47	Souris	1,384 \$
22	Claviers	695 \$
2	Cartes de son	91 \$
20	Cartes de réseau Ethernet	2,048 \$
4	Barrettes de mémoire de 64 Mo.	1,091 \$
1	Concentrateur 3Com 10/100MHZ 4 ports	153 \$
1	Concentrateur 3Com 10/100MHZ 12 ports	389 \$
2	Concentrateurs 3Com 10/100MHZ 24 ports	1,418 \$
2	Barrettes de mémoire de 128 Mo.	930 \$
3	Unités d'alimentation d'urgence APC BK500	590 \$
2	Unités d'alimentation d'urgence APC BK650	732 \$
2	Unités d'alimentation d'urgence SURGE STATION	126 \$
1	Alimenteur automatique pour numériseur HP Scanjet	297 \$
30	Moniteurs couleur 15 pouces TTX	8,200 \$
6	Imprimantes HP Inkjet 810C	1,374 \$
3	Partage d'imprimante HP 810C	246 \$
15	CPU 233 MMX	1,455 \$
15	Cartes maîtresses Pentium	1,385 \$
10	Barrettes de mémoire de 32 Mo.	1,553 \$
2	Disques durs Compaq SCSI 9.1 Ga.	1,332 \$
2	Barrettes de mémoire de 48 Mo.	570 \$
14	Micro-ordinateurs Pentium II 350 MHZ	14,123 \$
7	Micro-ordinateurs Pentium III 500 MHZ	10,654 \$
1	Concentrateur 3Com 100 MHZ 24 ports	1,325 \$
1	Mise à niveau du système de réponse automatisée de Montréal :	
	1 Micro-ordinateur Compaq Proliant 800 450 MHZ	5,965 \$
	1 Moniteur couleur 17 pouces	500 \$
	1 Disque Compaq SCSI 9.1 Ga.	970 \$
	1 Unité de prise de copies	1,083 \$
	1 Unité d'alimentation APC BKP 650	625 \$
	1 Modem 3Com externe 56 K	228 \$
1	Mise à niveau du système de réponse automatisée de Québec :	
	2 Cartes dialogiques D/160-SC-LS	6,445 \$
7	Imprimantes HP LaserJet 4050TN	14,270 \$
1	Micro-ordinateur PIII 400 MHZ	1,554 \$
1	Unité de prise de copie HP Surestore 24e	3,250 \$
1	Distributeur de réseau 3Com SuperStack II 3300XM	1,500 \$
1	Serveur Compaq Proliant 1600	9,868 \$
1	Micro-ordinateur portatif Compaq PIII 400 MHZ	4,134 \$

29. FRAIS D'INTÉRÊTS PAYÉS ET GARANTIES DE DETTES ASSUMÉES

La réponse sera donnée par le ministère des Finances.

30. E.T.C. ALLOUÉS ET DÉPENSES ENCOURUES ET PRÉVUES POUR LE PROJET GIRES

Le nombre d'E.T.C. alloués au projet GIRES a été de 0,05 représentant le temps consacré par le coordonnateur du projet à la participation à des sessions de travail et à en rendre compte au sein de l'organisme. Le total des dépenses encourues se chiffre à 3 768 \$ (temps consacré par le coordonnateur du projet et frais de déplacement pour les sessions de travail).

Le projet en étant encore à l'étape de la planification, le rythme d'implantation sera déterminé au cours de l'exercice 2000-2001. Il est donc difficile de se prononcer maintenant sur le niveau des dépenses à venir.

31. IMPACT PRÉVU DU PROJET GIRES SUR LE NOMBRE D'EMPLOIS

La réponse sera donnée par le Conseil du trésor.

32. APPLICATIONS DE GIRES POUR L'ORGANISME

La réponse sera donnée par le Conseil du trésor.



Gouvernement du Québec
Régie du
logement

ÉTUDE DES CRÉDITS 2000-2001

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE
L'OPPOSITION OFFICIELLE**

mars 2000



RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Numéros des questions posées :

40. Mandats donnés à la Société immobilière du Québec pour la location, l'achat, l'aménagement, la décoration et les travaux divers en régie et/ou par sous-contrats, en 1999-2000
41. Ventilation, pour chacun des bureaux régionaux de la Régie du logement, au 31 mars 2000 :
 - a. du budget
 - b. du nombre d'employés occasionnels et permanents
 - c. du nombre de dossiers reçus et de dossiers traités
42. Nombre de bureaux régionaux relocalisés ou fermés en 1999-2000 avec :
 - a. les dates de rélocalisation ou fermeture
 - b. les lieux de rélocalisation ou fermeture
 - c. les motifs de rélocalisation ou fermeture
 - d. la ventilation des économies réalisées ou prévues
43. Comparaison des bénéfices engendrés par la tarification des frais exigibles à la Régie du logement pour les années 1999-2000 et prévisions pour 2000-2001
44. Liste des plaintes reçues en 1999-2000 avec :
 - a. la date
 - b. l'état de la situation du dossier
45. Rencontres avec la Table Québec-municipalités et/ou l'UMQ

**40. MANDATS DONNÉS À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC
POUR L'ACHAT, LA LOCATION, L'AMÉNAGEMENT, LA DÉCORATION
ET LES TRAVAUX DIVERS EN RÉGIE ET/OU PAR SOUS-CONTRATS,
EN 1999-2000**

**Mandats donnés à la Société immobilière du Québec pour des rétrocessions
d'espace ou pour donner suite à une contrainte immobilière :**

. 693, Saint-Alphonse Ouest, à Thetford-Mines.

Travaux divers en régie et/ou par sous-contrats :

. Cinq (5) demandes totalisant 76 240 \$ ont été acheminées à la Société
immobilière du Québec en 1999-2000.

**41a. BUDGET DE CHACUN DES BUREAUX RÉGIONAUX DE LA
RÉGIE DU LOGEMENT AU 31 MARS 2000
(EN 000 \$)***

<u>BUREAUX RÉGIONAUX</u>	<u>BUDGET DE DÉPENSE</u>
Hull	388,3
Jonquière	207,9
Laval	652,4
Longueuil	910,6
Montréal	2 971,1
Québec	1 072,9
Rimouski	432,2
Sherbrooke	361,3
Trois-Rivières	<u>347,9</u>
ENSEMBLE DU QUÉBEC	<u>7 344,6</u>

* À l'exclusion des traitements des régisseurs qui sont de l'ordre de 2 400 000 \$.

**41b. NOMBRE D'EMPLOYÉS OCCASIONNELS ET PERMANENTS DANS CHACUN
DES BUREAUX RÉGIONAUX DE LA RÉGIE DU LOGEMENT
AU 31 MARS 2000***

BUREAUX RÉGIONAUX⁽¹⁾	EMPLOYÉS OCCASIONNEL S	EMPLOYÉS PERMANENTS (RÉGULIERS)	SOUS-TOTAL	RÉGISSEURS⁽²⁾
Hull	1	5	6	1
Jonquière	3	2	5	0
Laval	0	12	12	3
Longueuil	2	20	22	5
Montréal	10	54	64	17
Québec	0	20	20	4
Rimouski	1	8	9	1
Sherbrooke	0	6	6	0
Trois-Rivières	1	9	10	0
SOUS-TOTAL ENSEMBLE DU QUÉBEC	18	136	154	31
TOTAL DES EMPLOYÉS :				185

- projection

⁽¹⁾ Incluant le personnel des bureaux locaux de la région.

⁽²⁾ Incluant un poste à Montréal dont le titulaire prendra sa retraite le 24 avril 2000.

**41c. NOMBRE DE DOSSIERS REÇUS ET DE DOSSIERS TRAITÉS
DANS CHACUN DES BUREAUX RÉGIONAUX DE LA RÉGIE DU
LOGEMENT DU 1^{ER} JANVIER 1999 AU 31 DÉCEMBRE 1999***

BUREAUX RÉGIONAUX	DOSSIERS (DEMANDES) REÇUS	DOSSIERS (DEMANDES) TRAITÉS
Hull	3 598	3 547
Jonquière	1 050	1 004
Laval	6 916	6 457
Longueuil	7 535	7 397
Montréal	32 578	31 765
Québec	6 865	6 508
Rimouski	1 605	1 582
Sherbrooke	2 729	2 606
Trois-Rivières	2 158	2 169
ENSEMBLE DU QUÉBEC	65 034	63 035

* Il s'agit de demandes susceptibles d'être entendues par des régisseurs. Elles ne comprennent pas les demandes d'information faites au comptoir (165,000) ou au téléphone (772,000) pendant la même période.

Les demandes traitées en 1999 ne correspondent pas aux demandes reçues en 1999. Certaines demandes reçues en 1998 ont été traitées en 1999 alors que certaines demandes reçues en 1999 seront traitées en 2000.

**42. NOMBRE DE BUREAUX RÉGIONAUX RELOCALISÉS OU FERMÉS
EN 1999-2000**

Relocalisation du bureau de Thetford-Mines

- a) Date : Décembre 1999
- b) Lieu : Même édifice, du 1^{er} au 2^e étage.
- c) Motif : Besoins d'espace du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, relocalisation au 2^e étage.
- d) Économies prévues : Économie de loyer annuelle de 297 \$.

**43. COMPARAISON DES BÉNÉFICES ENGENDRÉS PAR LA
TARIFICATION DES FRAIS EXIGIBLES À LA RÉGIE DU LOGEMENT
POUR 1999-2000 ET PRÉVISIONS POUR 2000-2001**

Les revenus de tarification des frais exigibles à la Régie du logement s'établissent comme suit :

- pour 1999-2000 : 3 236 910 \$ (projection au 15 mars)
- pour 2000-2001 : 3 298 411 \$ (prévision)⁽¹⁾

⁽¹⁾ Cette prévision est basée sur l'application des dispositions visant l'indexation annuelle des frais exigibles telle que prévue au *Tarif des frais exigibles à la Régie du logement*.

44. PLAINTES REÇUES EN 1999-2000

DÉLAI À RENDRE UNE DÉCISION -			
Numéro	Conclusion	Motif	Action entreprise et remède apporté, s'il y a lieu
P1481	Non fondée	Critère respecté	---
P1483	Non fondée	Critère respecté	---

DÉLAI À FIXER UNE AUDITION			
Numéro	Conclusion	Motif	Action entreprise et remède apporté, s'il y a lieu
P1437	Non fondée	Critère respecté	---
P1438	Non fondée	Critère respecté	---
P1440	Fondée	Critère non respecté	Suivi du dossier et explications fournies au client
P1442	Non fondée	Critère respecté	---
P1451	Non fondée	Critère respecté	---
P1452	Non fondée	Critère respecté	---
P1459	Non fondée	Cause non urgente	Suivi du dossier et explications fournies au client
P1465	Non fondée	Critère respecté	---
P1466	Non fondée	Critère respecté	---
P1476	Non fondée	Cause non urgente	Suivi du dossier et explications fournies au client
P1492	Fondée	Critère non respecté	Suivi du dossier et explications fournies au client

DÉLAI À FIXER UNE AUDITION			
Numéro	Conclusion	Motif	Action entreprise et remède apporté, s'il y a lieu
P1495	Non fondée	Critère respecté	---
P1500	Fondée	Critère non respecté	Audience devancée.
P1505	Fondée	Critère non respecté	Suivi du dossier et explications fournies au client
P1506	Non fondée	Critère respecté	---
P1509	Non fondée	Critère respecté	---
P1513	Non fondée	Critère respecté	---
P1525	Non fondée	Critère respecté	---
P1538	Non fondée	Critère respecté	---
P1539	Fondée	Critère non respecté	Suivi du dossier et offre de conciliation refusée par les clients
P1553	Fondée	Critère non respecté	Suivi du dossier et mécanisme de conciliation suggéré pour l'avenir
P1555	Fondée	Critère non respecté	Audience devancée
P1556	Fondée	Critère non respecté	Audience devancée
P1559	Non fondée	Critère respecté	---
P1561	Fondée	Critère non respecté après que la cause eut été remise une première fois pour entente possible	Suivi du dossier et explications fournies au client
P1567	Non fondée	Critère respecté	---
P1572	Non fondée	Critère respecté	---
P1575	Fondée	Critère non respecté	Suivi du dossier et explications fournies au client

DÉROULEMENT D'UNE AUDITION			
Numéro	Conclusion	Motif	Action entreprise et remède apporté, s'il y a lieu
P1453	Non fondée	Déroulement régulier d'une audience - aucune irrégularité	Explications fournies au client
P1460	Non fondée	Déroulement régulier d'une audience - aucune irrégularité	Explications fournies au client
P1467	Non fondée	Déroulement régulier d'une audience - aucune irrégularité	Explications fournies au client
P1530	Non fondée	Déroulement régulier d'une audience - aucune irrégularité	Explications fournies au client
P1536	Non fondée	Déroulement régulier d'une audience - aucune irrégularité	Explications fournies au client

COMPORTEMENT D'UN ADJUDICATEUR			
Numéro	Conclusion	Motif	Action entreprise et remède apporté, s'il y a lieu
P1446	Non fondée	Aucune irrégularité	Explications fournies au client
P1447	Non fondée	Aucune irrégularité	Explications fournies au client
P1480	Non fondée	Aucune irrégularité	Explications fournies au client
P1494	Non fondée	Aucune irrégularité	Explications fournies au client
P1503	Non fondée	Aucune irrégularité.	Explications fournies au client
P1518	Non fondée	Plainte reliée à l'insatisfaction à l'égard d'une décision	Explications fournies au client

COMPORTEMENT D'UN ADJUDICATEUR			
Numéro	Conclusion	Motif	Action entreprise et remède apporté, s'il y a lieu
P1523	Impossible à déterminer	Compétence du Conseil de la justice administrative...	---
P1533	Non fondée	Aucune irrégularité	Explications fournies au client
P1537	Non fondée	Plainte reliée à l'insatisfaction à l'égard d'une décision	Explications fournies au client
P1543	Non fondée	Aucune irrégularité	Explications fournies au client

INSATISFACTION D'UNE DÉCISION			
Numéro	Conclusion	Motif	Action entreprise et remède apporté, s'il y a lieu
Tous (53 au total)	Excédent compétence	Relèvent exclusivement de la discrétion du régisseur et des recours légaux peuvent être exercés.	Informations transmises aux clients sur le processus judiciaire et les recours possibles

LOI ET RÈGLEMENTS DE LA RÉGIE ET D'AUTRES MINISTÈRES ET ORGANISMES			
Numéro	Conclusion	Motif	Action entreprise et remède apporté, s'il y a lieu
Tous (24 au total)	Excédent compétence	Relèvent de la compétence du législateur	Soumis pour analyse dans le cadre des travaux de révision de la législation

COMPORTEMENT D'UN EMPLOYÉ			
Numéro	Conclusion	Motif	Action entreprise et remède apporté, s'il y a lieu
P1479	Impossible à déterminer	Manque d'écoute	Commentaires de l'employé obtenus – version contradictoire – Excuses et explications offertes au client
P1498	Impossible à déterminer	Comportement inadéquat	Employé rencontré et impossibilité de vérifier les faits reprochés - Explications fournies au client et excuses offertes

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES DE LA RÉGIE			
Numéro	Conclusion	Motif	Action entreprise et remède apporté, s'il y a lieu
P1564	Fondée	Lisibilité des avis d'audience	Excuses offertes au client – Situation corrigée

SERVICES À LA CLIENTÈLE			
Numéro	Conclusion	Motif	Action entreprise et remède apporté, s'il y a lieu
P1468	Fondée	Documentation offerte en présentoir non disponible en langue française	Correctif apporté et rappel fait au personnel
P1477	Fondée	Inscription obligatoire sur un formulaire non lisible	Support donné au client pour régler la situation ; explications et excuses offertes
P1515	Non fondée	Mauvais accueil du personnel	Rencontre offerte au client lequel n'a pas répondu.
P1526	Fondée	Accès difficile pour les handicapés	Démarches entreprises auprès des services concernés

SERVICES À LA CLIENTÈLE			
Numéro	Conclusion	Motif	Action entreprise et remède apporté, s'il y a lieu
P1571	Non fondée	Heures d'ouverture d'un point de service	Explications données au client et invitation à donner ses disponibilités

Autres			
Numéro	Conclusion	Motif	Action entreprise et remède apporté, s'il y a lieu
P1445	Non fondée	Insatisfaction générale d'un client démontrant de l'agressivité	Rencontre avec le directeur du service
P1517	Non fondée	Insatisfaction générale	Rencontre et explications fournies au client

45. RENCONTRES AVEC LA TABLE QUÉBEC-MUNICIPALITÉS ET/OU L'UMQ

La Régie du logement ne participe pas à ces rencontres.